RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Version du 10 janvier 2017

PREAMBULE

Le ROB manie beaucoup de chiffres. Mais l'essentiel n'est pas là.
L'essentiel, ce sont les citoyens au service desquels nous établissons notre budget : 9222 habitants (chiffres INSEE), dont 325 sinagots et sinagotes de plus qu'en 2009.
L'attractivité de la commune, son développement, le bon entretien des équipements communaux, des services de qualité proposés à tous les âges sont autant d'attentes des sinagots. Sont aussi attendus une sobriété de gestion, le gel des taux d'imposition, un niveau d'endettement raisonnable.
C'est notre programme municipal, l'essentiel de notre feuille de route est là.

Les précédents budgets ont permis cette mise en œuvre malgré des aléas.
Pour 2017 le programme des investissements prévus demeure conséquent et la maitrise du budget de fonctionnement reste un axe fort.
Notre environnement financier et règlementaire est d'une prévisibilité limitée dans le temps :

- Notre nouvelle agglomération, Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération, maintient les dotations pour 2017 mais engage la réflexion pour les années suivantes en lien avec un nouveau projet de territoire.
- L'Etat poursuit la baisse des dotations et revalorise a minima les bases fiscales. Les échéances électorales prochaines pourraient à terme changer certains paramètres.
- La situation internationale est sujette à de nombreuses interrogations sur le plan politique, économique et financier sans que l'on puisse en déterminer les effets au niveau local.

Pour le Cardinal de Richelieu, « La politique est l'art de rendre possible le nécessaire ». A notre modeste niveau, c'est l'ambition dessinée dans ce Rapport d'Orientations Budgétaires avec le souhait que le débat qu'il engage soit ouvert et fécond.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DES COLLECTIVITES

Dans un environnement mondial où la croissance recule en tendance, le projet de loi de finances 2017 est construit sur les hypothèses suivantes :

- Une hausse du PIB de 1,6 % (contre + 1,3 % en 2016)
- Une inflation de +0,8 % (contre +0,4 % en 2016)
- Un déficit public ramené à 2,7 % du PIB (contre 3,3 % espéré en 2016)
- Une dette publique stable à 96 % du PIB
- Un taux directeur de la Banque Centrale Européenne (BCE) à 0 %

I - DES RESSOURCES EN ZONE D'INCERTITUDE

1 – Une diminution de DGF contenue

La réforme de la DGF sera, en 2017, de nouveau retardée. Les perspectives d'évolution restent cependant toujours défavorables aux communes périurbaines, perspectives un peu plus troublées par les échéances électorales à venir.

Face à la baisse importante des investissements des collectivités territoriales, qui assurent 70 % de la commande publique, l'Etat a réduit la participation des collectivités au pacte de responsabilité. Celle-ci passe donc pour Séné de 161 368 € à 86 000 €.

La baisse cumulée de la DGF atteindra ainsi 115 908 € pour 2017. En plus de la participation au redressement des finances publiques, la commune de Séné se voit en effet écrêter la somme de 22 877 € supplémentaire pour son effort fiscal en dessous de la moyenne de la strate et environ 20 000 € de baisse sur la Dotation Nationale de Péréquation.

La collectivité fera tout son possible pour bénéficier en 2017 du Fonds de soutien à l'investissement, reconduit pour un montant de 1,2 Milliards d'euros, afin de soutenir ses projets structurants.

2 - Des recettes communautaires en discussion

La mise en place du nouvel EPCI Golfe du Morbihan-Vannes agglomération entrainera à compter de 2017 la mise à plat du pacte financier et fiscal.

Plusieurs évolutions auront un impact sur l'attribution de compensation (liée aux transferts de compétence) et sur la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) :

- Les transferts de compétence obligatoires : l'Economie et le Tourisme ;
- Les choix relatifs aux compétences optionnelles et facultatives, qui découleront du futur projet de territoire ;
- Les choix d'investissement de la nouvelle agglomération au regard des capacités financières de celle-ci.

A ce jour, le comité de pilotage de la nouvelle agglomération a validé la mise en place de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) pour les communes des anciens EPCI de Loch Communautés et de la Presqu'Ile de Rhuys.

Une discussion est actuellement en cours sur la possibilité d'attribuer une DSC supplémentaire aux communes du territoire de Vannes agglomération.

EVOLUTION DE LA DGF DE SENE

Situation de Séné	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Montant de la DGF	1 733 563 €	1 583 737 €	1 258 937 €	1 062 864 €	946 955 €	924 450 €	903 709 €
Minoration pacte de responsabilité		-64 686 €	-224 024 €	-385 392 €	-471 391 €	-471 391 €	-471 391 €

Baisse cumulée de la DGF mise à jour au 31/12/2016

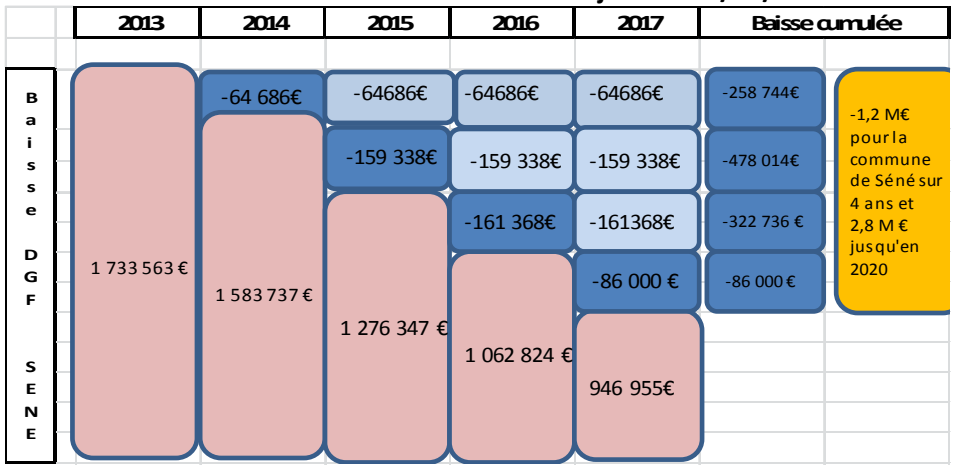

Evolution des dotations communautaires

Scénario 1 : Augmentation de la DSC de 40 000 €

	2013	2014	2015	2016	prév 2017	Ecart 2016/2017
Attribution de compensation	578 560 €	571 448 €	571 448 €	571 448 €	571 448 €	0,0%
Dotation de solidarité communautaire	333 369 €	340 480 €	340 480 €	340 480 €	387 141 €	13,7%
Total Dotation communautaire budgétaire	**911 929 €**	**911 928 €**	**911 928 €**	**911 928 €**	**958 589 €**	5,1%
Variations en valeur	**929 €**	**-1 €**	**0 €**	**0 €**	**46 661 €**	

Scénario 2 : Maintien de la DSC 2016

	2013	2014	2015	2016	prév 2017	Ecart 2016/2017
Dotation communautaire nette						
Attribution de compensation	578 560 €	571 448 €	571 448 €	571 448 €	571 448 €	0,0%
Dotation de solidarité communautaire	333 369 €	340 480 €	340 480 €	340 480 €	340 480 €	0,0%
Total Dotation communautaire budgétaire	**911 929 €**	**911 928 €**	**911 928 €**	**911 928 €**	**911 928 €**	0,0%
Variations en valeur	**929 €**	**-1 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	

3 - Des recettes fiscales bénéficiant d'une dynamique des bases physiques

Le ROB 2017 a été construit sur l'hypothèse de la non augmentation des taux de fiscalité.

L'évolution des bases permet une révision des recettes fiscales, décomposées comme suit :

- une revalorisation des bases fiscales par la loi de Finances 2017, historiquement basse, indexée sur l'inflation : +0,4 % ;
- une augmentation des bases physiques, grâce à l'intégration de 50 logements, soit :
  - Pour la Taxe d'habitation : +1,2 % (environ 28 801 € de recettes supplémentaires attendues) ;
  - Pour la Taxe sur le foncier bâti : +1,5 % (environ 52 227 € de recettes supplémentaires attendues)
  - soit une augmentation totale attendue de 80 850 € pour 2017.

Par ailleurs, le ROB prévoit le maintien du niveau des taux abattements appliqués sur la taxe d'habitation tels que redéfinis en 2015.

Impact de la modification de la politique d'abattements :

Abattement fiscaux	Nbre foyers	Montant Abattement 2015	Taux 2016	nbre de foyers	Montant Abattement 2015	Ecart
1 - Abattement général à la base	4 034	-332 545	5%	4 021	-110 977 €	221 568 €
2 - Abattement 1 à 2 pers à charge	1 945	-104 048	10%	1 918	-102 712 €	1 336 €
3 - Abattement 3 pers et plus à charge	244	-33 036	25%	237	-32 146 €	890 €
4 - abattement spécial à la base revenu modeste	368		10%	390	-21 183 €	-21 183 €
5 - Abattement spécial handicap	1		10%	3		0 €
Produits supplémentaires 2016						**202 611 €**

Pour mémoire, en 2016, la part communale de TH moyenne pour un ménage sinagot est de 451 € contre 425 € en 2015 et pour la TF de 577 € contre 568€ en 2015.

417 foyers sont exonérés de la taxe d'habitation, soit 9,40 % de la population.

Evolution taux de fiscalité et des produits fiscaux

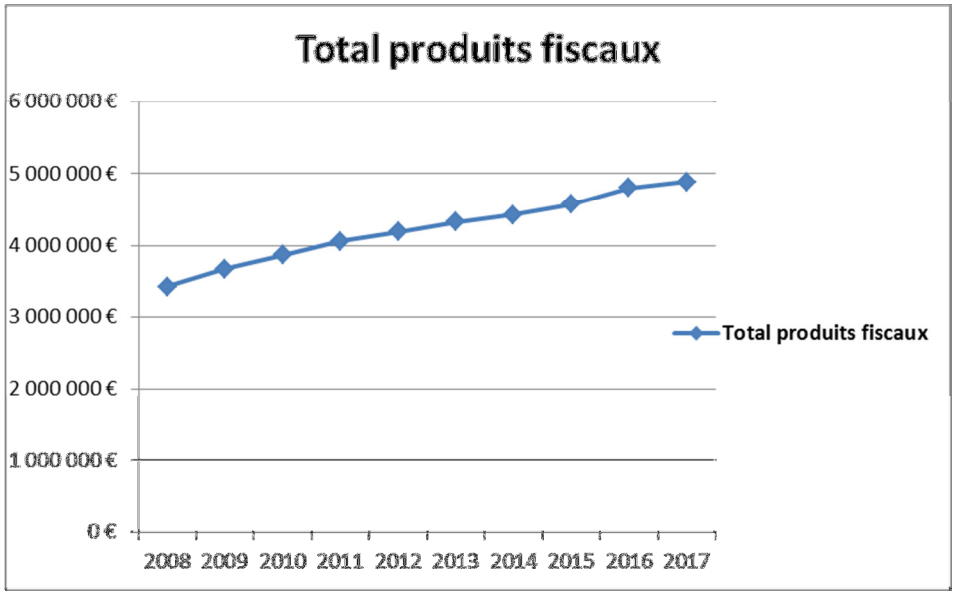

Evolution du nombre de foyers fiscaux

EVOLUTION DES NOMBRES D'ARTICLES FISCAUX	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de foyers TH	4012	4062	4124	4200	4311	4438
Nombre de proprietaire sTF	4089	4106	4186	4259	4309	4340
TOTAL	8101	8168	8310	8459	8620	8778
Ecart		67	142	149	161	158

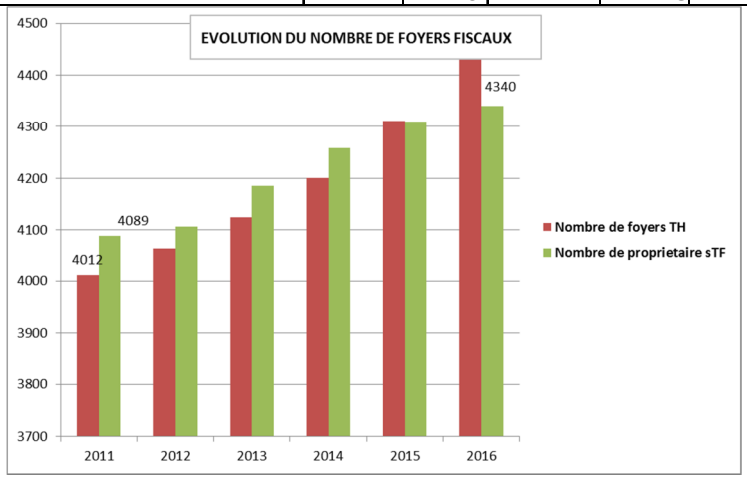

En 5 ans, la commune de Séné a bénéficié d'un accroissement de 426 foyers fiscaux agissant sur la taxe d'habitation, soit 10 % de progression et d'un accroissement de 251 foyers agissant sur la taxe foncière, soit 6 % de progression.

4 - Les autres recettes de fonctionnement

En 2016, les recettes de gestion ont profité de la dynamique du service de restauration scolaire, avec l'effet en année pleine de l'Entente, mais aussi de la perception de nouveaux loyers commerciaux, route de Nantes.

Quant aux loyers perçus de la part des Astérides, ils ont été revus à la baisse afin de prendre en compte le nouvel équilibre financier de la structure. En contrepartie, la collectivité utilise certains locaux du Centre International de Séjour pour l'accueil du centre de loisirs lors des vacances.

Evolutions des autres recettes de gestion

	2012	2013	2014	2015	CA 2016	Prév 2017
Produits des services	517 253 €	563 559 €	559 402 €	608 789 €	662 000 €	667 296 €
Produits de gestion	60 000 €	73 796 €	61 000 €	63 288 €	85 847 €	75 000 €
Total Autres produits de fonct. courant	**577 253 €**	**637 355 €**	**620 402 €**	**672 077 €**	**747 847 €**	**742 296 €**
Variation en valeur	**33 208 €**	**60 102 €**	**-16 953 €**	**51 675 €**	**75 770 €**	**-5 551 €**

Evolution des droits de mutation

	2012	2013	2014	CA 2015	CA Prév 2016	Prév 2017
Droits de mutation	327 148 €	278 822 €	265 000 €	365 490 €	350 000 €	320 000 €
Variation en valeur	**-98 804 €**	**-48 326 €**	**-13 822 €**	**100 490 €**	**-15 490 €**	**-30 000 €**

Droits de mutations : une embellie confirmée

L'année 2016 a tenu ses promesses, les ventes immobilières ont bien progressé grâce à des taux d'emprunts historiquement bas. Le compte administratif présentera des droits de mutation perçus à hauteur de 350 000 €, soit une augmentation de 50 000 € par rapport aux prévisions budgétaires.

Cette recette étant très aléatoire et dépendant des évolutions de l'économie générale, il est proposé de maintenir une prévision prudente en 2017.

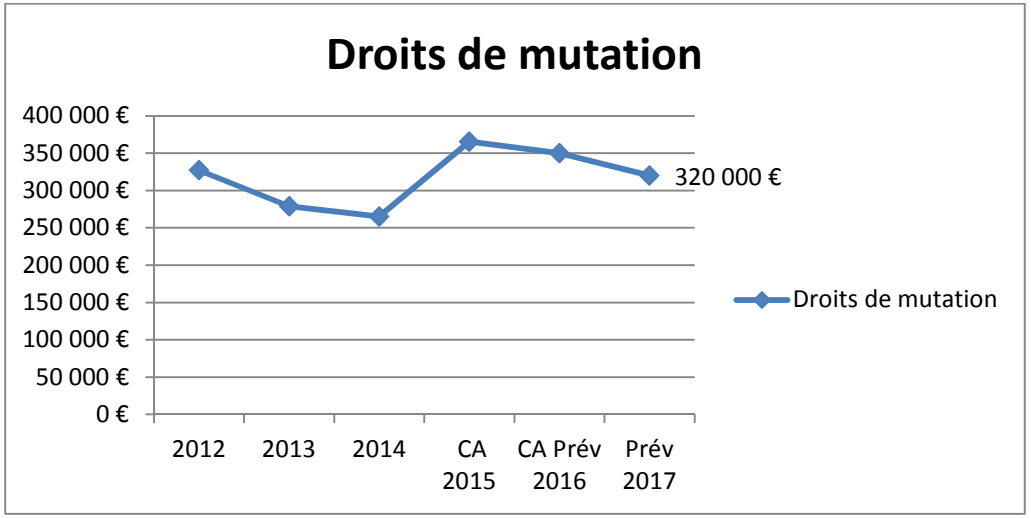

5 – Synthèse des recettes de fonctionnement

La collectivité continue de bénéficier d'une attractivité démographique importante, soutenue par la qualité des services offerts sur le territoire.

Pour poursuivre les actions au service des habitants et notamment les investissements, qui rejaillissent positivement sur les entreprises locales, la collectivité doit générer des recettes suffisantes pour compenser la baisse continue des dotations.

Pour ce faire,

- Le maintien du niveau d'abattement permet de maintenir l'équilibre budgétaire ;
- La dynamique d'intégration de nouveaux foyers fiscaux doit se poursuivre : en 2016, elle a généré 20 000 € supplémentaires ;
- Les services doivent poursuivre le travail d'efficience demandé depuis plusieurs années : - 2 % en 2016 ;
- L'évaluation des charges afférentes aux bâtiments doit être poursuivie afin d'en estimer le nécessaire maintien dans le patrimoine communal.

Evolutions des recettes fiscales et des dotations

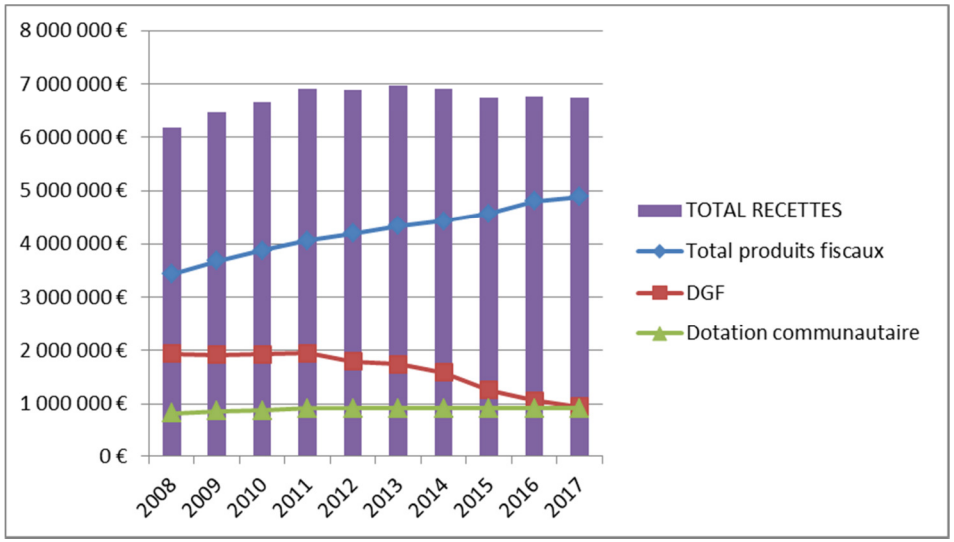

Evolution de l'épargne brute

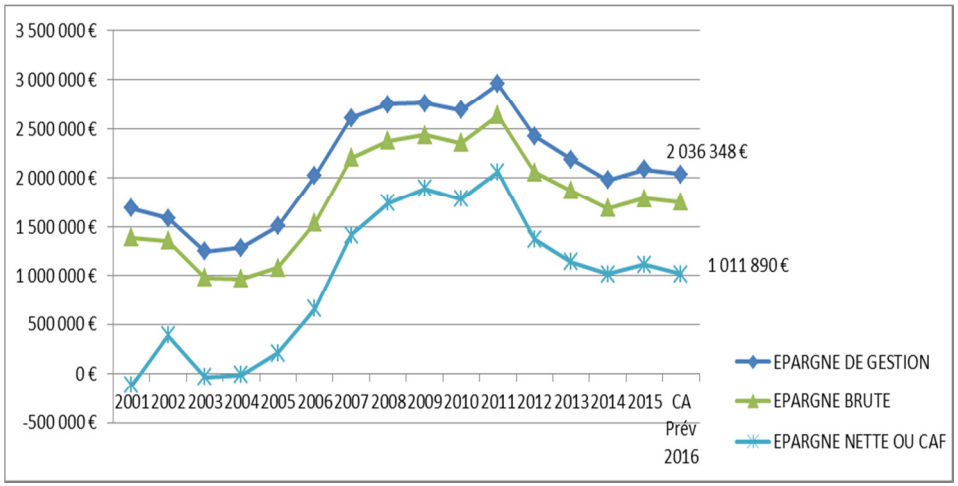

Rappel :
Epargne de gestion : Recettes réelles de fonctionnement – (dépenses réelles de fonctionnement + intérêts de la dette)
Epargne brute : Epargne de gestion - intérêts de la dette
Epargne nette : Epargne brute – capital de la dette ou capacité d'autofinancement (CAF)

6- Des recettes d'investissement globalement proportionnelles à l'évolution des dépenses

Evolution des principales recettes directes

L'évolution du FCTVA dépend des dépenses d'investissement, qui subissent quelques reports de 2016 vers 2017. Elles seront en diminution à compter de 2017, au vu de l'enveloppe de travaux réalisés en 2016 (soit 1 678 000 €).

Jusqu'ici réservé aux seules dépenses d'investissement, le dispositif du FCTVA a été élargi, par la loi de finances 2016, aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie payées à compter de 2016 et prises en compte dans la déclaration 2017. Le FCTVA attribué au titre de ces dépenses de fonctionnement éligibles sera imputé en recettes de fonctionnement à compter de 2017.

En conséquence, une partie des travaux affectés habituellement en investissement basculeront en section de fonctionnement. A ce jour, le montant de l'augmentation de la section de fonctionnement est estimé à environ 50 000 € minimum, avec une répercussion sur l'autofinancement dégagé fin 2017.

Pour mémoire, le taux de FCTVA est passé au 1er janvier 2016 à 16,404 % contre 15,761 % en 2014.

Par délibération du 4 novembre 2016, la taxe d'aménagement a été maintenue à 4 % pour 2017. Par ailleurs, le montant de cette recette devrait être encore conséquent grâce au projet des « Quais de Séné ».

La gestion et la structure de la dette

La municipalité maintient les principes qu'elle s'est fixée :

- Non dépassement de l'encours atteint en 2014 ;
- Recours à l'emprunt au plus juste.

En 2016, la ville a recouru à un emprunt minime de 200 000€, faisant passer le montant de la dette en dessous des 10 millions d'€. Pour 2017, l'objectif est de contracter effectivement un emprunt de l'ordre de 900 000€, afin de contenir le niveau général d'endettement de la collectivité.

Evolution des recettes d'investissement directes

	2012	2013	2014	2015	CA 2016	Prév 2017
Taxe d'aménagement	85 559 €	72 811 €	75 000,00	78 041,00	239 921,00	180 000,00
FCTVA	889 421	712 631 €	185 425,00	212 376,00	289 574,00	150 000,00
Subventions	1 006 139	553 590	348 501,49	187 058,00	131 877,00	271 000,00
TOTAL	**1 981 119 €**	**1 339 032 €**	**608 926 €**	**477 475 €**	**661 372 €**	**601 000 €**
Variation en valeur	**789 138 €**	**-642 087 €**	**-730 106 €**	**-131 451 €**	**183 897 €**	**-60 372 €**

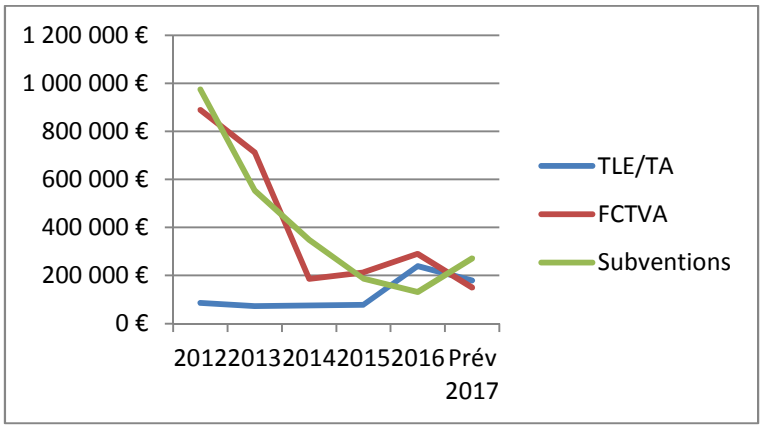

Evolution de la dette

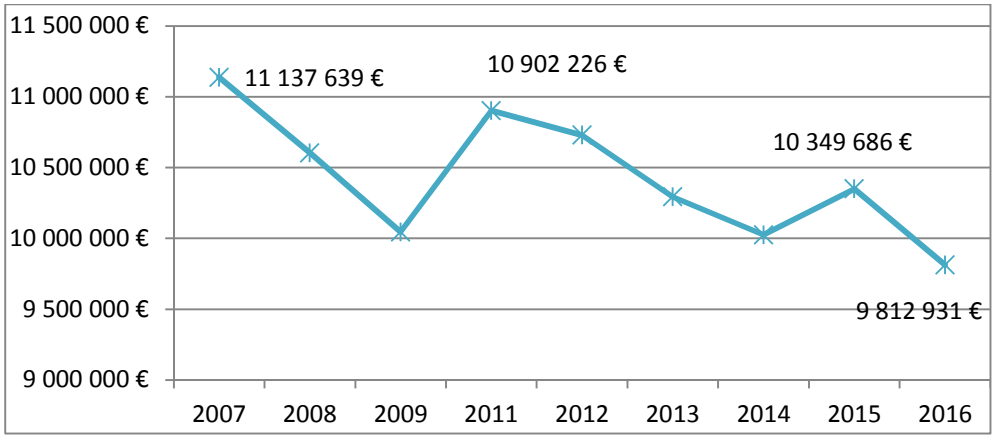

Par ailleurs, la collectivité a poursuivi le travail engagé en 2015 pour la désensibilisation de ses 2 prêts structurés, contractés avec le Crédit Agricole en 2004 et la société SFIL (ex DEXIA) en décembre 2007.

Par délibération en date du 29 avril 2016, la commune de Séné a signé un protocole transactionnel avec la SFIL et l'Etat afin de pouvoir bénéficier d'une prise en charge dans le cadre du fonds de soutien aux emprunts à risque de 10 % sur les IRA dont le montant maximum est de 88 875,74 € et ce jusqu'en 2028. Ce qui veut dire que la commune pourra actionner ce dispositif jusqu'en 2028 lorsque la SFIL fera une proposition plus intéressante de sortie.

Ainsi, si les taux de remboursements SFIL sont restés stables en 2016, le contrat signé avec le Crédit Agricole a vu son taux passé de 4,27 % à 5,74 %. Toutefois, la collectivité n'a pas accepté la proposition de renégociation de la CACIB, filiale du Crédit Agricole, au regard du niveau important de l'Indemnité de Renégociation Anticipée de 206 500 €.

Voir en annexe :

1. la classification des emprunts de la commune de SENE :
   - 14 contrats sont codifiés en A1 soit la plus sûre des situations,
   - 3 contrats sont sous surveillance, en particulier le prêt classé en E3.
2. la courbe des échéances de remboursement
3. la courbe de l'encours de dette.

En conclusion, la collectivité poursuit ses efforts pour garantir un résultat de fonctionnement suffisant permettant de disposer d'un autofinancement limitant le recours à l'emprunt.

Le compte administratif 2016 devrait donc présenter un excédent de fonctionnement proche de 1 410 000€, soit 10% de plus que la prévision budgétaire.

II - DES DEPENSES SOUS CONTROLE

1 - Poursuivre les efforts sans altérer la qualité des services publics

Malgré une perte de dotation de plus de 196 000€ en 2016, les objectifs fixés dans le Rapport d'Orientation Budgétaire 2016 ont été atteints :

- La qualité des services a été maintenue ;
- Les charges de gestion courantes ont été bien gérées par les services ;
- Le résultat de clôture de fonctionnement devrait atteindre **1 410 000€.**

Pour atteindre ce résultat, les principes retenus par la municipalité ont eux aussi été respectés :

- La baisse des charges de fonctionnement, avec un fonctionnement en année pleine de l'Entente relative à la restauration scolaire : - 2 %;
- La poursuite de la recherche de subventions ou autres aides pour le financement des différents projets ;
- Une obligation d'anticipation et de programmation renforcée des dépenses pour l'ensemble des services.

Pour l'exercice 2017, les élus et les services travaillent sur des budgets qui doivent rester au maximum constants.

Il s'agira notamment d'être prudent face à 3 évolutions importantes :

- l'augmentation des charges de personnel résultant d'évolutions réglementaires et d'un fonctionnement à effectif constant et complet ;
- L'impact du résultat des élections présidentielles et législatives ;
- La création de la nouvelle intercommunalité Golfe du Morbihan – Vannes agglomération, prélude à la réflexion sur un nouveau projet de territoire et à la redéfinition des périmètres de compétence et du pacte financier et fiscal.

Concernant l'intercommunalité, deux transferts devront être obligatoirement finalisés au cours de l'exercice 2017 :

- Le transfert des zones d'activité économique
- Le transfert de la compétence tourisme

A – Absorber l'évolution des charges de personnel

L'évolution des charges de personnel a été marquée en 2016 par un nombre significatif de mouvements de personnel (mutation, absences d'agents sur des périodes longues), absorbés pour nombre d'entre eux par les services. Ceci a eu pour conséquence un ralentissement des dépenses.

L'hypothèse retenue pour 2017 est bien entendu un fonctionnement à effectif complet et constant, ce qui induit automatiquement une augmentation des dépenses.

Parallèlement, la commune doit mettre en place deux évolutions règlementaires majeures :

- Le protocole d'accord relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations, qui implique une réorganisation des carrières et une refonte des grilles indiciaires avec l'instauration du transfert primes/points, la refonte et la revalorisation des grilles indiciaires

- Le régime indemnitaire lié aux fonctions, aux sujétions, à l'expertise et à l'engagement professionnel (RIFSEEP) qui est une refonte complète de la structure du régime indemnitaire et donc de sa mise en œuvre

Ces deux mouvements mécaniques pourraient entrainer, à eux seuls une hausse des dépenses de plus de **120 000 €,** hors avancement de grade, avancement d'échelon et hausse des cotisations patronales.

Il s'agira donc d'être plus que vigilant sur l'équilibre général du budget.

Rappelons, à cet égard, que le dossier de mutualisation des services lancé en 2015 par Vannes agglomération a été supplanté par les conséquences de la création du nouvel EPCI.

B - Pérenniser les actions engagées

La commune poursuivra les partenariats engagés pour des services de qualité en direction de sa jeunesse, notamment :

- La poursuite de l'Entente avec les communes de Theix-Noyalo et la Trinité – Surzur, pour la restauration scolaire : l'exercice 2016 ayant mis en exergue la qualité de la prestation proposée par la cuisine centrale, avec son corollaire une augmentation des repas achetés (voir synthèse en annexe) ;
- La recherche de partenariats pour le fonctionnement du LAEP ;
- La réaffirmation des partenariats avec les villes de Saint-Avé et Ploeren pour la prise en charge des séjours d'Eté.

La municipalité poursuit ses engagements pour une plus grande participation des habitants au montage de plusieurs projets et ce dans de nombreux domaines :

- Dans le domaine de la culture bien sûr, avec le développement du Réseau d'Echange et de Savoir à la médiathèque ;
- Dans le domaine de la réappropriation des espaces publics, avec le Poulfanc se dessine ;
- Dans le domaine de la jeunesse avec la valorisation des actions du Conseil Municipal des Enfants et la mise en place d'action avec le nouveau Conseil des Jeunes Sinagots ;
- Dans le domaine social, avec la finalisation du projet sur la mise en œuvre d'un programme privilégiant de nouvelles formes d'habitat social ;
- Enfin, dans le domaine du patrimoine et du tourisme avec le projet de création de sentiers patrimoniaux et le lancement du travail sur la création de la Maison du port

C – Pour la valorisation de la vie associative

En mars 2016, le diagnostic sportif de territoire a posé le cadre de réflexion, sans concession, de la municipalité sur la gestion de ses équipements sportifs et de sa relation avec les associations.

Depuis lors, la municipalité a posé les grands axes de sa politique sportive, qu'il s'agit de déployer en lien avec l'Office Municipal des Sports et les clubs :

- Positionner le sport comme un vecteur de mixité : sport pour tous, la mixité générationnelle, des genres et sociale.
- Renforcer le sport comme un vecteur de bien-être et de vivre-ensemble : promotion de l'épanouissement, du loisir autonome et respectueux des personnes et de l'environnement.
- Promouvoir le sport comme vecteur de l'animation du territoire
- Animer un partenariat fort avec l'OMS pour nourrir le projet sportif territorial.
- Engager avec l'OMS un dialogue constructif pour accompagner le développement des clubs de manière équitable

Un travail de fond a été entamé au sein des services pour améliorer les rapports de la collectivité avec les associations :

- Rapport juridique : une convention de mise à disposition de locaux sera établie au cours du 1er semestre pour sécuriser les relations entre la ville et les associations ;
- Rapport financier : cette convention permettra de valoriser la participation de la ville au fonctionnement des associations ; parallèlement une nouvelle étude sera lancée sur l'adéquation des subventions versées aux associations avec les orientations du projet sportif de territoire entre autres ;
- Rapport technique : les services techniques ont établi un plan pluriannuel d'entretien et de rénovation des locaux. Celui-ci se déclinera tout à la fois en fonctionnement et en investissement, au regard des arbitrages budgétaires à venir.

2 - Poursuite des investissements pour l'avenir

Suite à l'approbation de la Loi NOTRe, les collectivités se doivent de présenter leur plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour la durée du mandat. Le PPI est un outil prospectif, actualisable et actualisé chaque année, en fonction des aléas rencontrés et de la mise en œuvre de nouveaux projets.

Le PPI, présenté au titre de l'exercice 2017, est le résultat du travail réalisé par les élus de la municipalité au regard de leur programme électoral, de l'avancée des projets en cours et des perspectives de projets à venir, dans un contexte incertain.

En 2016, l'enveloppe initiale d'investissement était de **1 951 000 €,** pour un niveau de réalisation de dépenses à hauteur de **1,7 millions d'€.**

Rappelons que certaines opérations ont vu leur calendrier de réalisation glisser :

- Avec des échéances plus longues pour l'aménagement de la voirie et la création d'une piste cyclable au Morboul, pour la réfection de la digue et pour la création du nouveau mur d'escalade ;
- Avec des échéances plus rapides pour l'aménagement de la voirie autour des Quais de Séné, la finalisation de l'achat de nouveaux matériels dans les écoles, entre autres.

Les restes à réaliser seront donc conséquents en 2017.

Parallèlement, la collectivité continu de travailler sur la majoration de ses recettes d'investissement.

En 2017, les prévisions d'investissement sont de 2,55 Millions d'Euros, avec une hypothèse de réalisation comprise entre 2,2 M d'€ et 2,4 M d'€, soit un taux de réalisation aux alentours de 90 %.

Les principaux axes d'investissement seront :

- La poursuite des aménagements de voiries et espaces publics structurants pour la collectivité (ex : Cœur du POULFANC, le réaménagement de la rue du Versa, finalisation Quais de séné, Route du Morboul, l'aménagement de la rue des Spatules pour l'accès au futur quartier de Bézidel) ;
- Les premières études d'aménagement de la ZAD Cœur de Poulfanc II ;
- Des travaux sur les bâtiments avec 3 axes forts :
    - La poursuite des travaux d'accessibilité
    - La poursuite des travaux d'économies d'énergie
    - la réfection des bâtiments sportifs et associatifs.

Concernant le sport et plus largement les bâtiments utilisés par les associations, la collectivité a créé un plan pluriannuel d'investissement spécifique, suite au diagnostic sportif présenté en mars 2016. Celui-ci a en effet mis en exergue la nécessité de mise à niveau des équipements de la ville, vétustes et dégradés. Une ligne spécifique est donc créée dans le PPI pour faire face à ces travaux.

Des arbitrages devront être réalisés pour prioriser les actions, au vu de la capacité financière de la ville.

Enfin, pour information, la société les Ajoncs a proposé au CCAS un programme de rénovation de la résidence Penhoët, pour un montant prévisionnel de travaux d'environ 570 000€, permettant de répondre aux obligations réglementaires, d'améliorer la fonctionnalité des locaux et autres fonctionnalités techniques. Ces travaux seront pris en charges par le propriétaire Bretagne Sud Habitat.

Le Plan Pluriannuel d'investissement

Conditions pour générer un autofinancement stable – Hypothèses retenues pour 2017 :

- Un objectif d'évolution des charges de fonctionnement limitée à + 1% / an
- Augmentation des bases physiques de +1 % jusqu'en 2017 puis + 2 % de 2018 à 2020 ;
- Un refinancement en 2019 du déficit d'investissement pris en charge aujourd'hui avec la trésorerie des budgets annexes

Les Aléas pouvant perturber la projection financière :

- La réforme du calcul de la DGF reportée,
- Le niveau réel des nouvelles constructions de logements,
- L'évolution des taux d'intérêts sur les emprunts structurés,
- L'évolution des droits de mutations,
- Le nouveau pacte financier de Vannes Agglo lié à la fusion des Intercommunalités dès 2017
- Les recettes d'éventuelles cessions de patrimoine bâti.

Ces éléments seront actualisés chaque année.

Attention : certains chiffres seront à réactualiser au regard de la clôture de l'exercice et des possibles aléas au cours du mois.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Date : 11 janvier mis à jour simulation REGARDS

I - SIMULATION DE LA CAPACITE D'INVESTISSEMENT

	2014	CA 2015	Présentation PPI 2016	CA Prév 2016	2017	2018	2019
Section de fonctionnement							
Recettes de fonctionnement	8 686 588 €	8 715 669 €	8 794 327 €	8 784 573 €	8 753 918 €	8 817 020 €	8 954 134 €
Variation nominale	-88 740 €	-81 402 €	107 739 €	68 904 €	-30 655 €	63 102 €	137 114 €
Evol. nominale	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €	
Evol. réelle	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €	
Dépenses de fonctionnement	6 603 808 €	6 733 343 €	6 849 489 €	6 744 183 €	6 950 098 €	7 073 657 €	7 096 944 €
Evolution des Charges de fonctionnement "strictes"	*1,90%*	*0,50%*	*1,72%*	*-1,54%*	*3,05%*	*1,78%*	*1,00%*
Epargne de gestion = Recettes - Dépenses	2 082 780 €	1 982 326 €	1 944 838 €	2 040 390 €	1 803 820 €	1 743 363 €	1 857 190 €
A Epargne nette = EG - annuité de la dette "Autofinancement net"	1 118 280 €	1 008 918 €	915 204 €	1 011 517 €	782 968 €	662 808 €	734 677 €
Section d'investissement							
Dotations (FCTVA et Taxe aménagement)	263 793 €	292 484 €	444 584 €	529 500 €	330 000 €	250 000 €	155 000 €
FCTVA	*185 425 €*	*212 376 €*	*244 584 €*	*289 000 €*	*150 000 €*	*170 000 €*	*90 000 €*
TAXE AMENAGEMENT	*78 368 €*	*80 108 €*	*200 000 €*	*240 500 €*	*180 000 €*	*80 000 €*	*65 000 €*
Subventions+solde opération	332 917 €	167 058 €	331 000 €	131 877 €	271 000 €	110 000 €	100 000 €
Autres		51 117 €					
Produits des cessions	61 836 €	39 289 €	60 000 €	10 000 €	86 000 €	14 000 €	20 000 €
B Total des recettes d'investissement	658 545 €	549 948 €	835 584 €	671 377 €	687 000 €	374 000 €	275 000 €
A - CAPACITE A INVESTIR SANS EMPRUNT Autofinancement + Recettes propres d'investisssement	1 776 826 €	1 558 866 €	1 750 788 €	1 682 894 €	1 469 968 €	1 036 808 €	1 009 677 €

II - SIMULATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ENGAGE

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	CA 2016 Prév	2017	2018	2019
Programme d'investissement engagé							
AMENAGEMENTS STRUCTURANTS							
Aménagement Coeur du Poulfanc	0 €	666 000 €	666 000 €	666 000 €	750 000 €	976 400 €	976 400 €
Etude ZAD Cœur de Poulfanc II					40 000 €	45 000 €	
Acquisition d'un empit réservé rue du verger						50 000 €	
participation création logements sociaux					36 000 €		
ZAC Kergrippe - phase 3	150 000 €	150 000 €	60 000 €	60 000 €			
Voirie de Montsarrac	170 000 €	742 380 €	20 000 €	7 705 €			
Voirie Rue du Poulfanc	740 000 €	266 040 €		0 €			
Voirie rue du versa					285 000 €		
Voirie Chemin du petit versa						240 000 €	
Voirie rue de Cariel					10 000 €	250 000 €	
Voirie Rue Cousteau/Rue de la Mare		0 €	50 000 €	120 685 €	322 800 €	0 €	
Aménagement piste cyclable et voirie morboul			100 000 €		250 000 €		
Digue du morboul				11 807 €	50 000 €		
Révision PLU			30 000 €				
AGRICULTURE ECONOMIE							
Mobilier urbain et RIS centre bourg					23 000 €		
VIE ASSOCIATIVE/PATRIMOINE							
Vestiaire Le Derf	78 000 €	395 045 €	255 000 €	280 567 €			
Réhabilitation du terrain C						100 000 €	
Mur d'escalade			130 000 €	12 534 €	120 000 €		
Maison du port à Port-Anna/sentiers patrimoniaux					50 000 €	200 000 €	150 000 €
Sentiers patrimoniaux					10 000 €		
Chemin de randonnée			40 000 €	12 813 €			
FAMILLE /JEUNESSE							
Portail Famille			15 000 €		25 000 €	10 000 €	
Equipement jeunesse City stade Limur						60 000 €	20 000 €
ACCESSIBILITE							
Accessibilité bâtiments (dont tvx en régie)			85 000 €	87 179 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €
Accessilibité Arrêt de bus			85 000 €	27 936 €	80 000 €	80 000 €	
ENTRETIEN PATRIMOINE							
Entretien des équipements et bâtiments sportifs					145 000 €	100 000 €	100 000 €
Entretien batiments institutionnels et associatifs					27 000 €		
Transition énergétiques (véhicules élec et etude photovoltaïque)					25 500 €		
Eclairage public			50 000 €	18 250 €	20 000 €	20 000 €	
Deconstruction partielle ancien restaurant "la Case"					30 000 €		
Réfection voirie				81 820 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Réfection de voirie de la rue de limur			150 000 €	79 030 €			
Opérations divers dont équip des services	727 415 €	250 000 €	115 000 €	86 480 €	70 000 €	50 000 €	70 000 €
Reste à réaliser	727 414 €	339 481 €	100 000 €	153 213 €	51 100 €	0 €	
TOTAL	2 442 829 €	2 808 946 €	1 951 000 €	1 706 019 €	2 550 400 €	2 311 400 €	1 446 400 €
MONTANT A REPARTIR							415 000 €
B -MONTANT TOTAL	2 442 829 €	2 808 946 €	1 951 000 €	1 706 019 €	2 550 400 €	2 311 400 €	1 861 400 €
EMPRUNT D'EQUILIBRE = B - A	666 003 €	1 000 000 €	200 000 €	200 000 €	1 080 432 €	1 274 592 €	851 723 €

	2014	2015		2016	2017	2018	2019
Epargne de gestion	2 006 880	1 944 668		2 030 342	1 823 272	1 829 276	1 903 668
Epargne Brute	1 790 172	1 684 067		1 748 271	1 528 887	1 534 023	1 646 447
Encours de dette(31.12)	**10 024 835**	**10 365 540 €**	**9 800 610 €**	**9 812 930 €**	**10 256 677 €**	**10 409 771 €**	**10 385 433 €**
Ratios de désendettement	**5,6**	**6,2**	**6,0**	**5,5**	**6,7**	**6,8**	**6,3**

BUDGETS ANNEXES

Ces différents budgets se présentent sans difficultés particulières.

A – Budgets des Assainissements et de l'Eau
En 2016, la commune a relancé le marché d'appel d'offre pour le fonctionnement de la régie de l'eau et la régie de l'assainissement. La société Véolia a été reconduite dans sa mission, à compter du 1er janvier 2017 pour une durée de 6 ans.

La relance du marché en 2016 a permis de revoir les tarifs à la baisse sur un certain nombre de prestations.

Budget des assainissements :
Le budget 2016 bénéficie de recettes importantes liées à la taxe de branchement versée par les propriétaires de nouveaux logements, pour la somme de 165 000€, contre 15 000€ en 2015. De fait, le budget clôturera sa section de fonctionnement avec un excédent d'exercice de 272 300€.

En termes d'investissement, la ville a réalisé 314 100€ de travaux.

En 2017, le plan pluriannuel de travaux se poursuivra avec :

- la finalisation du schéma directeur d'assainissement qui donnera une visibilité des travaux à réaliser pour les 10 prochaines années ;
- l'extension du réseau collectif du Badel, pour entre autres, la préservation de l'environnement dans ce secteur fragile, mais aussi la pérennité économique des entreprises ostréicoles ;
- des travaux de réhabilitation rue du Versa et possiblement chemin du petit Versa ;
- des travaux permettant de renvoyer les effluents des habitations de Limur sur la station du Prat : modification du poste de refoulement actuel et mise en place d'un nouveau réseau pour un montant estimé à 250 000€. Les travaux seront menés en concertation avec ceux de la ville de Vannes, pour soulager la station de Tohannic.

Parallèlement, la commune poursuit les négociations avec la ville de Vannes pour le renouvellement de la convention de déversement des eaux usées. Un avenant à la convention a été approuvé en décembre dernier. Un rattachement des charges à l'exercice sera donc effectué en janvier 2017.

Dans ce cadre, la commune de Séné maintient son souhait de payer une prestation calculée sur les dépenses afférentes au fonctionnement des stations d'épuration et non sur le fonctionnement et l'investissement de l'ensemble des réseaux de Vannes. L'objectif est de poursuivre nos investissements sur notre propre réseau pour le transférer à Golfe du Morbihan-Vannes agglomération dans de bonnes conditions.

Budget Eau
Le budget Eau 2016 a été marqué par une faible pluviométrie, qui a généré une augmentation des achats d'eau auprès du Syndicat d'eau de la Vilaine. Par ailleurs, les ventes d'eau ont augmenté, du fait de l'augmentation des abonnés.

L'exercice devrait donc se clôturer avec un excédent de la section de fonctionnement de 196 000€.

En termes d'investissement, la ville a réalisé 124 920€ de travaux.

En 2017, le plan d'investissement prévoit :

- le remplacement du réseau du Badel (en même temps que l'extension du réseau d'eaux usées) ;
- le remplacement d'une conduite d'eau à St Nolff pour sécuriser l'approvisionnement en provenance de Kerhon.

B - Budget Mouillages
La dynamique de gestion mise en œuvre en 2015 se poursuit :

- les dépenses ont trouvé leur rythme de croisière ;
- les recettes « redevance des mouillages » sont en progression d'environ 15 000€.

De fait, le déficit constaté en 2015 devrait se réduire, permettant au budget de revenir à l'équilibre en 2016. L'objectif 2017 est de maintenir cette dynamique.

Notons que la commune est toujours en attente du renouvellement par la Préfecture du Morbihan de son AOT.

En investissement, l'acquisition d'une nouvelle barge a été reportée en 2017. Un nouveau module informatique sera acheté pour la mise en place de démarches en ligne et l'amélioration de la gestion de la liste d'attente, actuellement très chronophage pour le service.

C - Budget des Affaires maritimes

En fonctionnement, ce budget a été impacté par le conflit social du mois de juin 2016, entrainant une pénurie de carburant, mais aussi un dysfonctionnement de la pompe à gasoil en juillet. Le chiffre d'affaire résultant de ce service est donc en diminution, sans conséquence néanmoins sur l'équilibre général du budget.

En termes de gestion des plates et mouillages sur le secteur de Port Anna, le service a généré une augmentation conséquente de ces recettes, mettant ainsi en valeur l'attractivité du lieu pour les plaisanciers.

En investissement, le service a acquis un véhicule utilitaire électrique répondant à deux objectifs :

- une plus grande réactivité du service pour la bonne gestion des espaces verts mais aussi pour un enlèvement facilité des déchets ;
- la réduction des trajets des services techniques et donc une réduction des gaz à effet de serre.

Le projet de création d'un sanitaire et le réaménagement du parking de Barrarac'h doit être réétudié avec le nouveau propriétaire de la cale, le Conseil Régional de Bretagne, suite au transfert de la compétence au 1er janvier 2017.

La réflexion sur la fusion entre les deux budgets annexes relatifs à la gestion des mouillages est reportée à 2017, au vu des charges de travail importantes de la Trésorerie.

D - Budget Réserve naturelle

En termes de fonctionnement, l'année 2016 a confirmé la bonne gestion de la réserve naturelle, qui devrait de nouveau dégager un excédent de fonctionnement d'environ 20 000€.

Ce bon résultat s'explique notamment par l'augmentation constante du nombre de visiteurs. Le seuil des 10 000 visiteurs a ainsi été franchi, dynamisé notamment par la présence des Homo algus dans les marais et le rallongement de 15 jours de la période d'ouverture de la réserve en septembre.

En termes de travaux,

- Le programme actuel de réfection des digues est finalisé ;
- Les observatoires de Falguérec et de Brouel ont été restaurés et rendus accessibles ;
- Le site internet de la Réserve est aujourd'hui actif.

Sont à venir :

- la poursuite du projet de rénovation et de mise en accessibilité des cheminements à l'intérieur de la réserve ;
- la parution d'un livre valorisant les espaces et le travail scientifique réalisé ;
- le montage d'un nouveau projet de clôtures, en lien avec des co-financeurs potentiels, pour créer de nouveaux espaces d'éco-pâturage.

Annexes

En matière de fonctionnement, les principes de construction budgétaires affichés en 2015 sont maintenus :

- **La préservation de l'emploi et une recherche constante de l'efficience des organisations ;**
- **L'engagement de tous les services dans la recherche d'économie, afin que les dépenses globales de fonctionnement n'augmentent pas ;**
- **Le maintien du principe de solidarité comme fondement des actions et des politiques tarifaires ;**
- **La poursuite du travail sur les économies d'énergie ;**
- **Le dialogue permanent avec les associations et les partenaires de la collectivité autour des questions financières ;**
- **Le maintien d'un niveau d'autofinancement correct nécessaire aux dépenses à venir d'investissement.**

1 - Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement

	2013	2014	2015	2016	Prévision 2017	2016/2017
Dotation forfaitaire	**1 164 844 €**	**1 108 134 €**	**937 144 €**	**757 905 €**	**657 455 €**	**-100 450 €**
dont Dotation forfaitaire nette	1 131 779 €	1 139 755 €	1 127 105 €	937 144 €	757 905 €	-19,1%
DBase + DSolidarité + Dpéréqnatio (effet popul 2016	912 941 €	925 769 €	937 144 €	5 006 €	8 287 €	65,5%
ecrêtement			-11 186 €	-22 877 €	-22 737 €	-0,6%
Garantie	218 838 €	213 986 €	201 147 €			
dont Dotation de compensation	33 065 €	33 065 €	33 065 €			
Dont minoration Pacte de Responsabilité		-64 686 €	-159 338 €	-161 368 €	-86 000 €	-46,7%
+ Dot° d'aménagement (DSU, DSR, DNP)	**568 719 €**	**474 108 €**	**321 793 €**	**304 959 €**	**289 501 €**	-5,1%
dont Dotation de solidarité urbaine	200 254 €	133 503 €	0 €			
dont Dotation de solidarité rurale	93 150 €	92 821 €	98 787 €	104 254 €	108 866 €	4,4%
dont Dotation nationale de péréquation	275 315 €	247 784 €	223 006 €	200 705 €	180 635 €	-10,0%
Total DGF	**1 733 563 €**	**1 582 242 €**	**1 258 937 €**	**1 062 864 €**	**946 956 €**	-10,9%
Variations en valeur	**-55 348 €**	**-151 321 €**	**-323 305 €**	**-196 073 €**	**-115 908 €**	-40,9%

2 – Evolution de la fiscalité

Evolution des recettes fiscales						
	2013	2014	2015	2016	Prév 2017	Evolutions nominales 2017/2016
Taxe d'habitation						
Base nominale	13 980 579 €	14 229 416 €	14 822 618 €	16 795 068 €	17 008 365 €	1,27%
Taux	13,83%	13,83%	13,83%	13,83%	13,83%	0,00%
sous-total produits	1 933 514 €	1 967 928 €	2 049 968 €	2 264 067 €	2 292 868 €	1,27%
Taxe sur le foncier bâti				214 099 €	28 801 €	ecart
Base nominale	10 582 282 €	10 855 005 €	11 128 623 €	11 232 795 €	11 457 451 €	2,00%
Taux	22,30%	22,30%	22,30%	22,30%	22,30%	0,00%
sous-total produits	2 359 849 €	2 420 666 €	2 481 683 €	2 504 913 €	2 557 140 €	2,08%
Taxe sur le foncier non bâti				23 230 €	52 227 €	
Base nominale	71 702 €	71 306 €	69 116 €	69 387 €	69 109 €	-0,40%
Taux	50,50%	50,50%	50,50%	50,50%	50,50%	0,00%
sous-total produits	36 210 €	36 010 €	34 904 €	36 582 €	36 404 €	-0,49%
				1 678 €	-178 €	
TOTAL PRODUITS	**4 329 572 €**	**4 424 604 €**	**4 566 555 €**	**4 805 562 €**	**4 886 412 €**	1,68%
Variation en valeur	**138 852 €**	**95 031 €**	**141 951 €**	**239 007 €**	**80 850 €**	

3 – L'EVOLUTION DE LA DETTE

Légende :

De bas en haut : les différents types d'emprunt du moins structuré (A) au plus structuré (F).
De gauche à droite : les différents types d'indice utilisé dans les formules de calcul d'emprunt, du plus « stable » (1) au moins « stable » (6).

Tableau de bord au 31/12/2016

Répartition charte Gissler Avant Couverture

		1 - Indices en euros	2 - Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	3 - Ecarts d'indices zone euro	4 - Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euroo	5 - Ecarts d'indices hors zone euro	6 - Autres indices
A - Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de Produits	14,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	% de l'encours	54,18 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Fin	5 316 487,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
B - Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de Produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Fin	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C - Option d'échange (swaption)	Nombre de Produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Fin	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D - Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de Produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Fin	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
E - Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de Produits	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
	% de l'encours	19,16 %	7,51 %	19,16 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Fin	1 879 801,40	736 841,00	1 879 801,40	0,00	0,00	0,00
F - Autres types de structure	Nombre de Produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Fin	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Tableau de bord au 31/12/2016

Projection de la dette

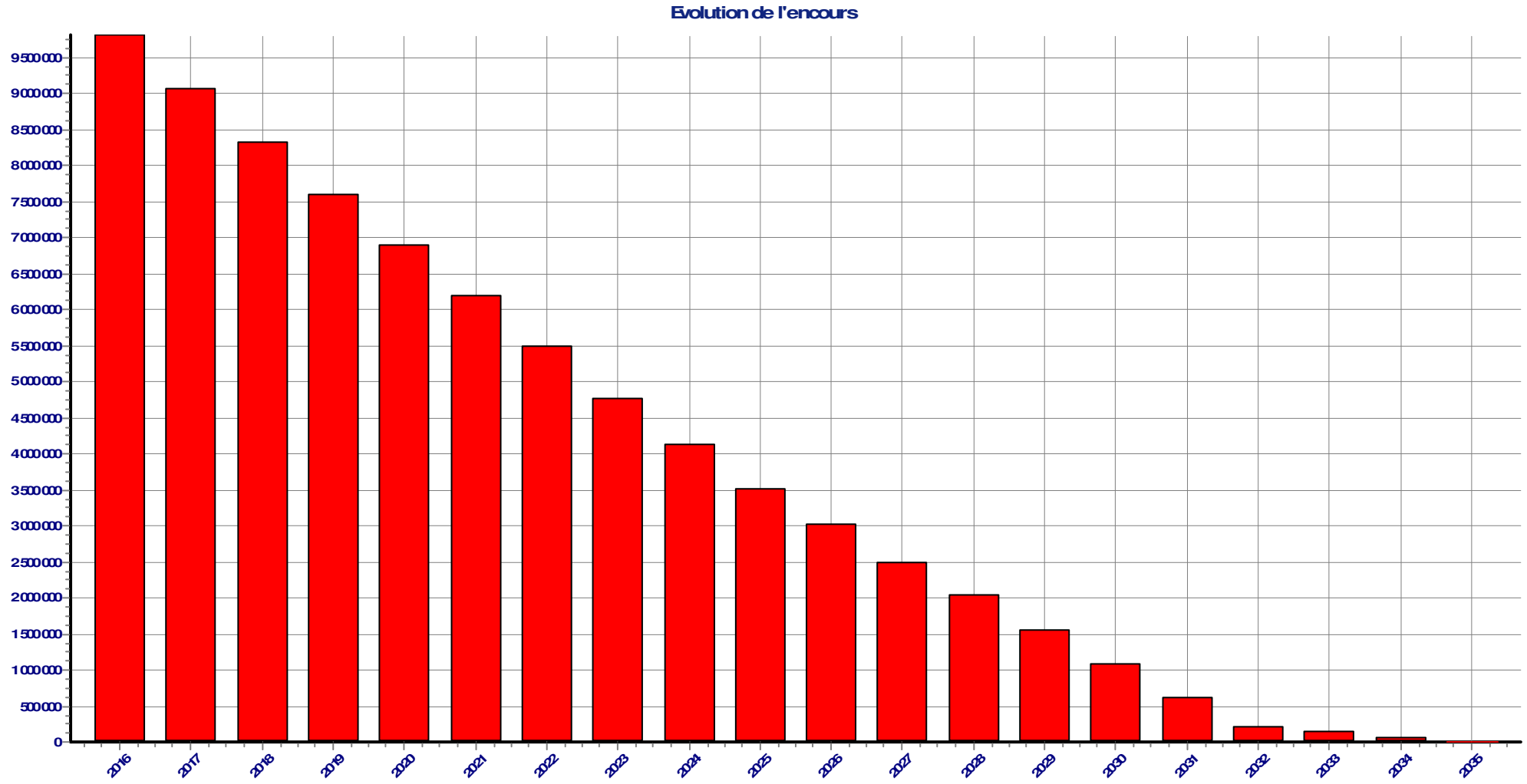

Tableau de bord au 31/12/2016

Projection de la dette

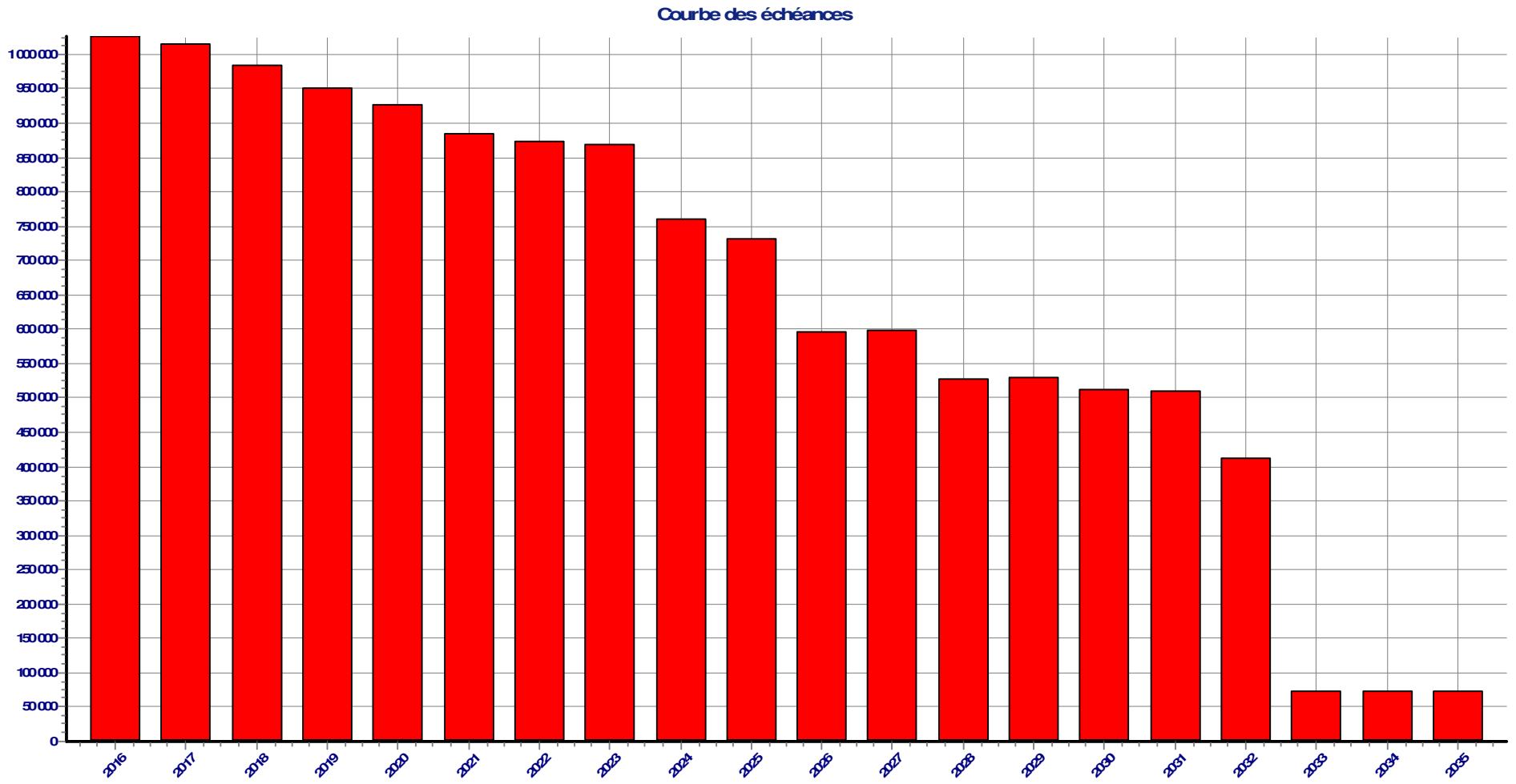

4 – BILAN 2016 de la mise en place des nouveaux rythmes de l'enfant

DECLARATION DES TAP EN ALSH			
Année	2014	2015	2016
Fonctionnement	4 mois	10 mois	10 mois
EFFECTIFS SCOLAIRES			
Total	**469**	**475**	**484**
BUDGET			
DEPENSES	**59 493,94 €**	**156 223,52 €**	**160 592,51 €**
RECETTES	**23 457,33 €**	**62 184,52 €**	***58 742,41 €***
Reste à charge	36 036,61 €	94 039,00 €	*101 850,10 €*
coût moyen heure/jeune	**2,00 €**	**1,98 €**	**2,01 €**
Coût moyen par jeune présent	**94,34 €**	**239,28 €**	**245,42 €**

La hausse du cout des TAP en 2016, est due en majorité à l'augmentation de la masse salariale suite à de nombreux arrêts de travail. Il a fallu remplacer les agents sans avoir un remboursement total des indemnités journalières.

5 – BILAN 2016 Entente de la restauration scolaire

Les chiffres définitifs de l'année 2016 ne sont pas encore connus, la prochaine réunion de l'Entente aura lieu le 7 février 2017. Le bilan de la restauration scolaire 2016 vous sera présenté au moment des votes des comptes administratifs 2016, soit fin mars.

6 – Ratios

RATIOS		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Prév 2016
CAC(coefficient d'autofinancement courant) un ratio >1 signifie que la collectivité ne parvient pas à dégager un autofinancement suffisant pour couvrir le remboursement de la dette	charges réelles de fonctionnement+annuité en capital/produits réels de fonctionnement	0,73	0,76	0,78	0,76	0,84	0,87	0,88	0,88	0,88
RIGID (ratio de rigidité des charges structurelles) mesure le degré de contrainte lié à l'importance des charges difficilement compressibles au delà de 0,5, la collectivité ne dispose pas de la faculté de réduire significativement ses charges de fonctionnement	charges de personnel+contingents et participations+charges d'intérêts/produits réels de fonctionnement	0,46	0,44	0,46	0,44	0,48	0,49	0,51	0,53	0,53
CIMPF(coefficient de mobilisation du potentiel fiscal) compte tenu de l'incidence de la référence sans strate, on peut considérer qu'un coefficient > 0,8 indique une possibilité réduite de recourir à une augmentation de fiscalité	produit des 4 taxes (commune +CAPV)/potentiel fiscal	0,88	0,88	0,84	0,84	0,69	0,75	0,73	0,74	0,75
SUREND1(ratio mesurant le poids de l'endettement) il traduit le nombre d'années de produits de fonctionnement qui seraient nécessaires au remboursement de la dette, s'ils y étaient totalement consacrés au delà de 1,5, l'endettement est jugé élevé	encours total de la dette au 31/12 /produits réels de fonctionnement	1,41	1,26	1,13	1,25	1,23	1,17	1,15	1,18	1,12
SUREND 2 (ratio mesurant la capacité de remboursement) il traduit le nombre d'années CAF qui serait nécessaire au remboursement de la dette si elles y étaient consacrées. Au-delà de 10, la capacité de remboursement est faible. Ce ratio peut être rapproché de la durée moyenne de l'encours de la dette. si cette dernière est supérieure, la capacité de remboursement peut être jugée insuffisante	encours total de la dette au 31/12 /CAF brut	4,03	4,13	4,02	4,12	5,6	5,46	5,95	6,04	5,5

POSITIONNEMENT DE SENE

Ci-dessous vous sont présentés quelques éléments chiffrés permettant de comparer la situation fiscale et financière de Séné, au regard des situations de communes de mêmes strates en régions Bretagne et Pays de Loire.

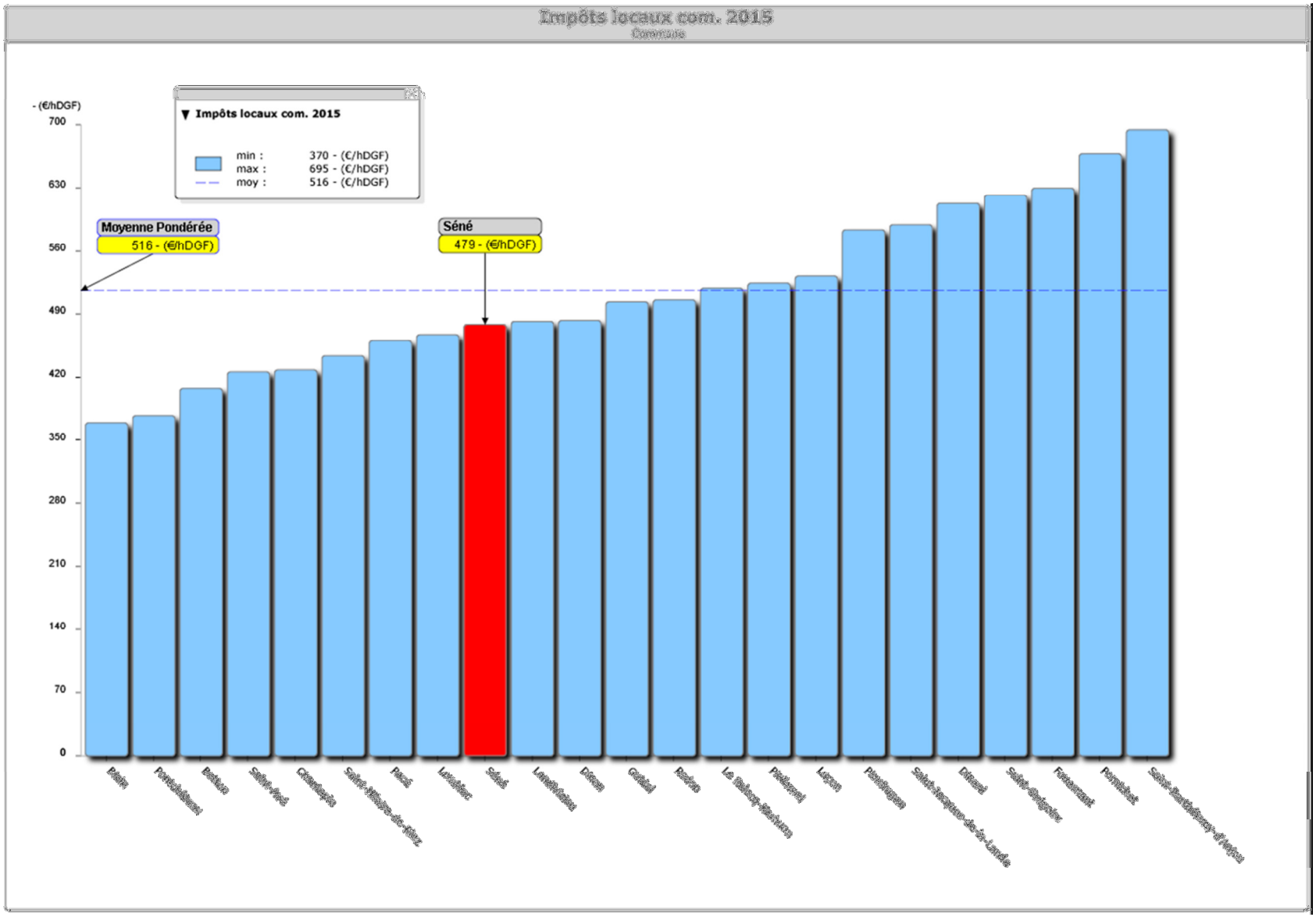

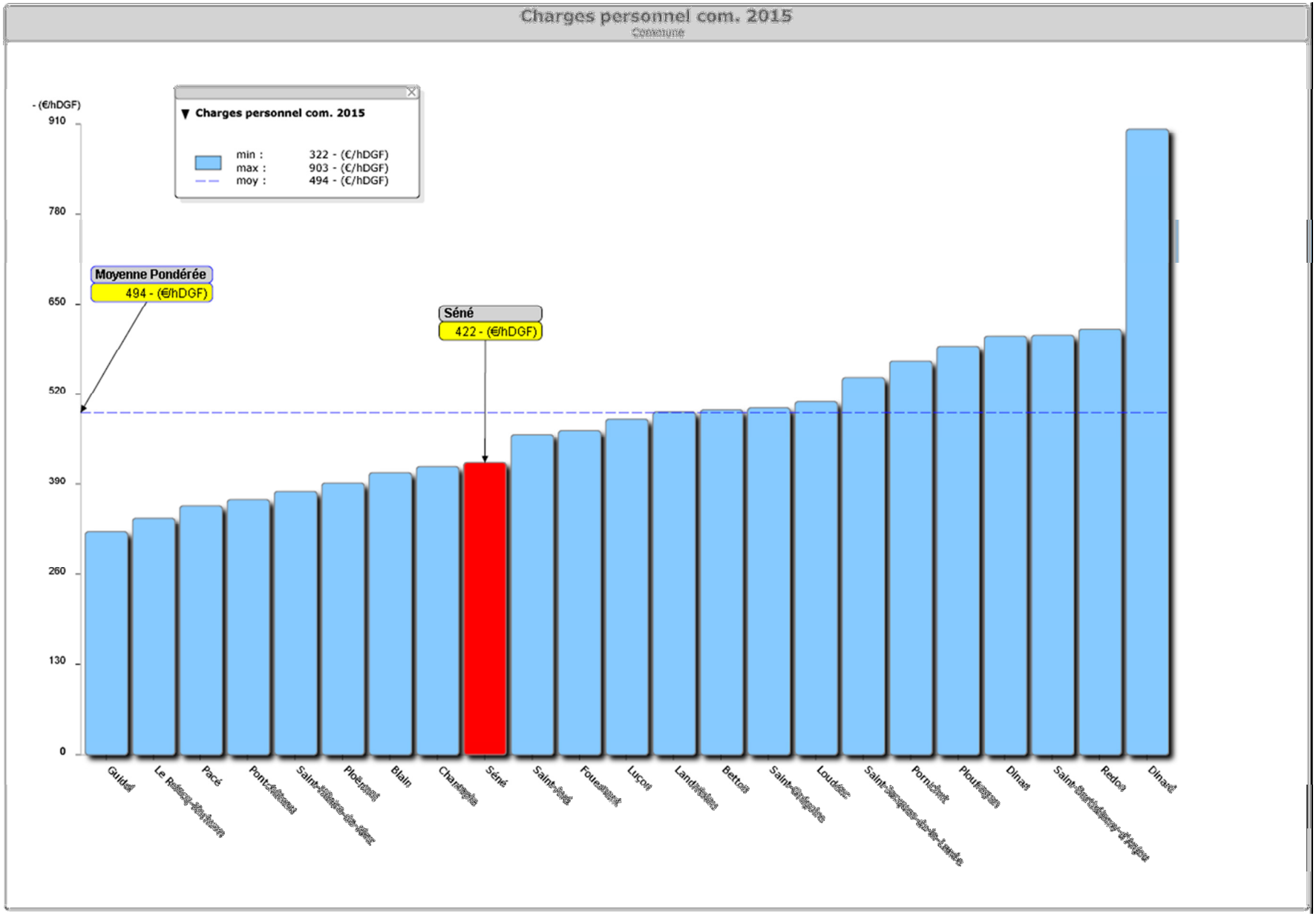
Charges personnel com. 2015
Commune
- (€/hDGF)
910
780
650
520
390
260
130
0
Charges personnel com. 2015
min : 322 - (€/hDGF)
max : 903 - (€/hDGF)
moy : 494 - (€/hDGF)
Moyenne Pondérée
494 - (€/hDGF)
Séné
422 - (€/hDGF)
Guidel
Pacé
Blain
Séné
Luçon
Bettoi
Loudéac
Dinan
Redon
Dinard

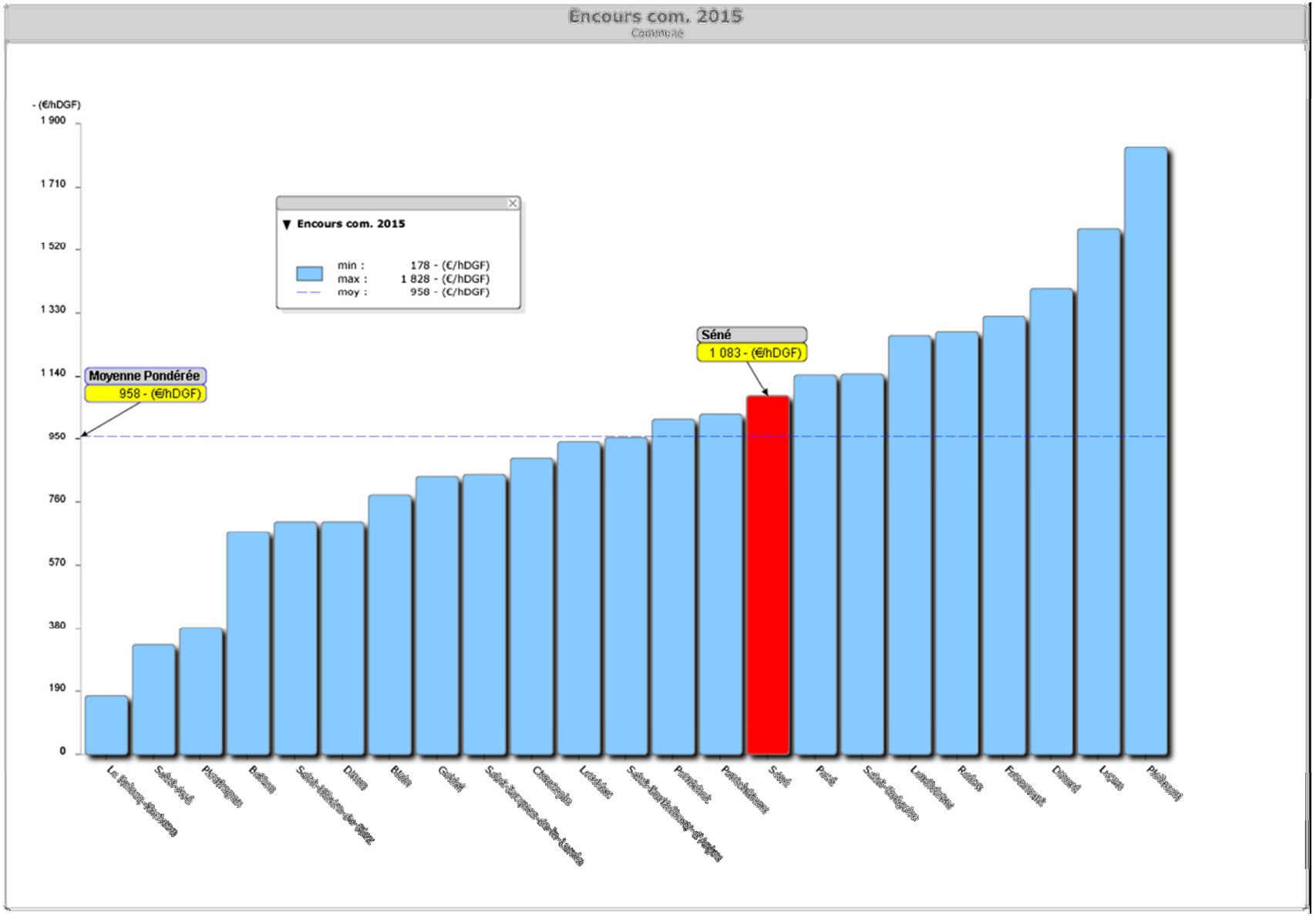
Encours com. 2015
Commune
- (€/hDGF)
1 900
1 710
1 520
1 330
1 140
950
760
570
380
190
0
Encours com. 2015
min : 178 - (€/hDGF)
max : 1 828 - (€/hDGF)
moy : 958 - (€/hDGF)
Moyenne Pondérée
958 - (€/hDGF)
Séné
1 083 - (€/hDGF)